

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 406

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT G**

Substituer aux alinéas 1573 et 1574 l'alinéa suivant :

« Taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir l'état G dans sa version issue de l'Assemblée nationale.

Il semble préférable de mesurer la satisfaction plutôt que le coût moyen de gestion des prestations d'action sociale.